



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E59585

VALABLE JUSQU'AU 02/11/2025

ÉDITÉ LE

30/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/05/1989

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/2013
180 000

Raison sociale : CHAUFFAGE SANITAIRE DU LITTORAL

26 RUE GILBERT REGNAULT
62126 WIMILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOULOGNE SUR MER 350 827 564

Téléphone : 03 21 87 40 60

Fax : 03 21 32 14 58

Siret : 350 827 564 00054

Portable : 0624780178

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 31 711

E-mail : cslwimille@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :
STOHR VINCENT GÉRANT

MAAF 162055985 W - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 162055985 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/05/2024
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/09/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	15/05/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	15/05/2024
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.